



Dimanche 02 Juin 2024
Salle des fêtes de Loisin

Le bulletin d'inscription à retourner **avant le 24 mai 2024** à :

Sou des écoles de Loisin
10, chemin de Vallon
74140 Loisin

Ou par mail : soudesecolesloisin74@gmail.com

Accompagné obligatoirement (pour que la réservation soit effective) :

- Du règlement du montant total de votre réservation
- Une photocopie recto verso de votre pièce d'identité
- Le bulletin d'inscription dûment complété

Dès réception de l'ensemble des documents, une confirmation vous sera adressée par email ou par téléphone.

Sans confirmation au bout d'une semaine, nous vous recommandons de nous contacter au **06.26.83.33.20** ou à soudesecolesloisin74@gmail.com.

Le Sou des Ecoles de Loisin s'engage à ne pas divulguer les renseignements vous concernant, sauf aux autorités de police en cas de demande de leur part. Vos renseignements servent uniquement à la tenue administrative de la manifestation.

VIDE GRENIER LOISIN



Salle des fêtes
Dimanche 02 Juin 2024
8h - 17h



Organisé par le Sou des écoles
Buvette et restauration sur place.



Le vide grenier se situera tout autour de la salle des fêtes et sur son parking.

L'entrée se fera par la route de Ballaison.

ATTENTION : en raison des bornes anti-intrusion la largeur des véhicules des exposants devra être inférieure à 2,40m sinon l'accès sera impossible.

Venez passez un moment de convivialité au milieu de notre village

RÈGLEMENT à conserver



- L'inscription et le paiement se font préalablement par courrier ou email et par chèque ou virement bancaire.
- L'inscription est réputée confirmée dès réception des documents requis et du paiement. Vous devez recevoir une confirmation de notre part.
- Les emplacements extérieurs sont attribués par ordre d'arrivée des exposants le jour de la manifestation. Aucune réservation d'emplacement extérieur ne sera possible, sauf décision des organisateurs.
- Les emplacements intérieurs seront réservés et définis au préalable par le comité d'organisation.
- Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle.
- Le vide-grenier est ouvert au public de 8h à 17h.
- Les exposants devront s'installer entre 6h et 8h (Horaire confirmé lors de la validation)
- Le vide-grenier se faisant à la fois en intérieur et en extérieur, il aura lieu par tous les temps. Il est à la charge des exposants extérieurs de prendre leurs précautions. Aucun remboursement en cas de non-venue de l'exposant.
- Les emplacements extérieurs ne devront pas dépasser plus de 2 m de largeur afin de laisser le passage aux visiteurs dans les allées.
- Ne sont acceptés à la vente par les particuliers que des objets usagés.
- Les bénéfices des ventes des exposants reviennent aux exposants.
- Le Sou des écoles de Loisin décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration du matériel en vente ou des véhicules.
- La vente de boissons et de nourriture est exclusivement réservée au Sou des écoles de Loisin, organisateur de la manifestation.
- Aucune somme versée ne pourra être remboursée pour quelque raison que ce soit.
- Les emplacements devront être rendus aussi propres et vides qu'à l'arrivée des exposants au plus tard à 18h.
- Les exposants doivent reprendre leurs invendus ainsi que leurs déchets au départ.

Toute inscription à la manifestation équivaut à l'acceptation pure et simple et sans exception de ce présent règlement.

Merci de votre collaboration et bonne vente !

Attestation sur l'honneur et bulletin d'inscription

Je soussigné(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le _____ à _____

Domicilié à : (adresse complète)

Mail ou Numéro de téléphone (pour recevoir la confirmation) : _____

Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne pas avoir déjà participé à deux (2) autres ventes au déballage dans l'année civile en cours et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Par le fait de son inscription, l'exposant accepte le règlement du vide grenier et s'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire :

Je souhaite réserver :

EMPLACEMENT INTÉRIEUR dans la salle des fêtes :

Un emplacement est égal à 1.20 m et inclut 1 table et 2 chaises.

Nombre d'emplacements désiré : _____ X 10€ = _____ €

Si nécessaire, veuillez préciser le nombre de tables et de chaises dont vous avez besoin :

Nb de tables (1 par emplacement max. offert) : _____

Nb de chaises (2 par emplacement max. offert) : _____



EMPLACEMENT EXTÉRIEUR :

Un module est égal à 2 mètres linéaires (pas de mobilier fourni)

Nombre de module désiré : _____ X 10€ = _____ Euros.

Je souhaite mon véhicule sur l'emplacement : réservation de 3 modules minimum

Nombre de véhicules sur emplacement : _____ X 5€ = _____ Euros.

Je souhaite installer une tonnelle sur l'emplacement



Certains emplacements sont légèrement en pente, pensez à prendre des calles pour les tables et les tonnelles.

Règlement et document à fournir :

Une photocopie recto verso de votre pièce d'identité - OBLIGATOIRE

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Sou des Ecoles de Loisin

Règlement par virement bancaire en date du ____ / ____ / 2023

IBAN : FR76 1810 6000 4396 7226 3427 308 / BIC : AGRIFRPP881

Règlement en espèce